

Pour diffusion immédiate

**Avis de santé publique
concernant la pratique des activités récréatives
au Lac St-Augustin pour la saison estivale 2003**

**Aux usagers du Lac Saint-Augustin
(Ville de Québec)**

Beauport, le 4 juillet 2003. En ce début de saison estivale, la Direction régionale de santé publique de Québec (DRSPQ) avise les usagers du lac Saint-Augustin que les récentes données transmises par la Ville de Québec indiquent une faible contamination microbiologique du plan d'eau. La DRSPQ appuie la Ville de Québec et le Conseil de bassin dans la poursuite de leurs efforts visant à prévenir la pollution du lac notamment par la mise à niveau des installations septiques inadéquates.

Par ailleurs, le lac Saint-Augustin demeure affecté par la présence de cyanobactéries. Les cyanobactéries sont des organismes vivants qui peuvent proliférer sur un plan d'eau affecté par des rejets de phosphore. Dans certains cas, elles peuvent rejeter des toxines qui présentent des risques pour la santé publique. Une telle prolifération a déjà eu lieu sur ce lac, notamment en août 2002 et, selon de récentes observations d'experts, pourrait se produire à nouveau cet été. La DRSPQ demande à la Ville de Québec de communiquer aux usagers les recommandations de santé publique en cas de prolifération de cyanobactéries dans le lac.

Dans un tel contexte et par mesure de précaution, la DRSPQ considère que la situation actuelle ne permet pas de pratiquer sans risque la baignade et les sports nautiques de contact direct avec l'eau (planche à voile, ski nautique). Par contre, la DRSPQ est d'avis que la pratique d'activités de contact secondaire avec l'eau telles que la pêche sportive, le canot, le kayak ou le rabaska est possible sur ce plan d'eau. Une douche est recommandée suite à une chute dans l'eau.

La DRSPQ collabore avec la Ville de Québec dans ce dossier pour surveiller l'évolution de la situation au cours de la saison estivale. Dans le cadre d'un projet financé par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD), des analyses sont prévues pour évaluer si les poissons capturés dans le lac sont contaminés par des toxines. L'information sera diffusée quand elle sera disponible. Pour le moment, la DSPQ recommande de ne pas utiliser l'eau du lac pour boire ou pour faire la cuisson et d'éviter de consommer des poissons ou d'autres espèces aquatiques provenant du lac.

Pour toute question relative à la santé, communiquez avec INFO-SANTÉ CLSC au numéro : 1-800-718-4636.

Pour toute autre question, communiquez avec la Ville de Québec : (418) 641-6189

Note : Cet avis remplace l'avis de santé publique diffusé le 22 août 2002.

QUE FAIRE S'IL Y A DES CYANOBACTÉRIES VISIBLES DANS UN COURS D'EAU?

Si des cyanobactéries sont visibles dans l'eau ou si l'eau semble anormalement trouble, les recommandations suivantes s'appliquent par mesure de prudence :

- ➡ éviter tout contact direct avec cette eau, soit la baignade et les activités aquatiques. Notez que le port d'un habit de plongée de type « wet suit » ne protège pas la peau;
- ➡ ne pas utiliser cette eau pour boire, préparer ou cuire des aliments (bouillir l'eau n'éliminera pas les toxines). Cependant, si l'eau potable provient d'un système de distribution municipal, elle peut être consommée, à moins d'avoir contre;
- ➡ éviter la consommation de poissons ou d'autres espèces aquatiques provenant de la zone affectée;
- ➡ ne pas laisser les animaux consommer cette eau, ni s'y baigner;
- ➡ ne pas utiliser d'algicide pour détruire les cyanobactéries (car les toxines sont libérées massivement à la mort des cellules);
- ➡ éviter d'utiliser cette eau pour remplir la piscine ou pour une douche extérieure;
- ➡ attendre au moins une à deux semaines après la disparition des cyanobactéries avant de reprendre la baignade ou les activités aquatiques ou informez-vous auprès des autorités locales.

S'il y a réapparition fréquente de cyanobactéries au même endroit, il serait préférable de suivre ces recommandations pour toute la durée de la saison chaude.

Certaines toxines peuvent persister après la disparition des cyanobactéries, donc même en présence d'une eau d'apparence normale et claire, les recommandations précédentes s'appliquent si certaines personnes en contact développent un ou des symptômes reliés aux cyanobactéries et ce, par mesure de précaution.

Y a-t-il des solutions?

La meilleure solution consiste à réduire les sources de phosphore et d'azote dans l'eau. Par exemple, en minimisant l'utilisation d'engrais (pour le gazon et l'agriculture) et en éliminant les rejets d'eaux usées (résidentielles, agricoles et municipales). Actuellement, il n'y a pas de méthodes reconnues permettant d'éliminer les cyanobactéries dans les plans d'eau.

Rédaction : Elisabeth Lajide, Louis Jacques et Toussif Mirza
Révision des textes : Nathalie Brault et Danièle Gaudreau
Mise en page : Anne-Marie Delorme



HAUT RÉGIONAL

DE LA LANGUEDOC-RUSSILLON

MONTAGNAIS

Programme environnement
Mis à jour : Juin 2003



Photo : MENV

ALGUES BLEUES

Cyanobactéries

QUELLE EST LA PROBLÉMATIQUE DES ALGUES BLEUES?

Les algues bleues retrouvées en bordure de certains cours d'eau ne sont pas réellement des algues, mais un type d'organismes microscopiques appelés cyanobactéries. Celles-ci contiennent des pigments qui leur donnent une coloration généralement bleu-vert. Les algues bleues se développent en été dans des eaux peu profondes, tièdes, calmes et riches en nutriments (tels que phosphore et azote). Certaines espèces peuvent produire des toxines dont le type et la quantité vont varier selon les conditions en place.

Les cyanobactéries ne sont pas toujours visibles à la surface de l'eau. De façon générale, elles le deviennent lorsqu'elles sont très nombreuses à un même endroit. Dans ce cas, on observera une coloration bleu-vert dans l'eau et/ou à la surface (pouvant varier du vert olive au rouge). Eventuellement, une écume (ou mousse) peut se former à la surface de l'eau. Le vent, les vagues et le courant ont tendance à les disperser, mais elles peuvent réapparaître à tout moment. Les proliférations de cyanobactéries s'accompagnent parfois d'odeurs désagréables (ordures), mais elles peuvent aussi sentir le gazon fraîchement coupé.

Ce problème existe un peu partout dans le monde et touche plusieurs plans d'eau en Montérégie ainsi qu'ailleurs au Québec.

QUELS SONT LES EFFETS SUR LA SANITÉ?

Le contact ou l'ingestion d'eau contaminée par des cyanobactéries peut affecter la santé. Les jeunes enfants sont plus à risque de développer de graves problèmes de santé s'ils ingèrent de l'eau ou des écumues contenant des toxines. De plus, c'est souvent au bord de l'eau que l'on retrouve les plus grandes quantités d'algues et de toxines, soit aux endroits où les enfants s'amusent. Jusqu'à présent, aucun cas humain de maladie causée par les algues bleues n'a été rapporté au Québec. Toutefois, il est possible que des problèmes de santé soient survenus mais qu'ils n'aient pas été déclarés ou qu'ils aient été confondus avec d'autres causes. Plusieurs décès d'animaux, notamment de chiens seraient survenus suite à une exposition à des algues bleues.

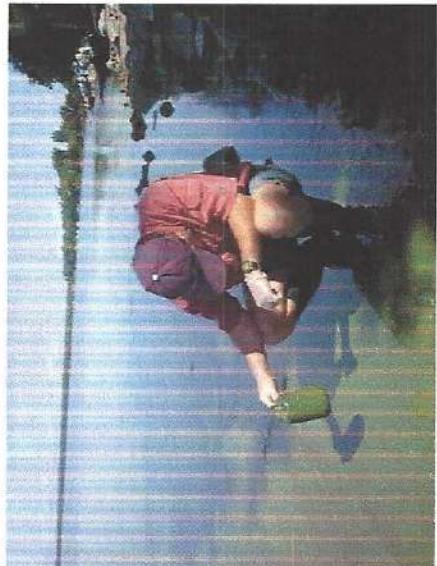


Photo : MENV

QUE FAIRE SI JE PRÉSENTE UN OU PLUSIEURS DE CES SYMPTÔMES?

Si vous développez des symptômes à la suite d'un contact avec de l'eau contenant des cyanobactéries, cessez immédiatement de vous y exposer. Rincez votre peau avec de l'eau propre. Si cela survient dans une plage publique, veuillez aussi informer le responsable de la plage.

Si votre état de santé vous inquiète, communiquez avec le service Info-Santé du CLSC de votre région ou consultez votre médecin sans tarder. Notez que ces symptômes peuvent être causés par d'autres facteurs que les cyanobactéries, par exemple, des matières fécales dans l'eau, la dermatite du baigneur, etc.

SYMPTÔMES

PAR INGESTION

- ◆ Maux de ventre
- ◆ Diarrhée
- ◆ Vomissements
- ◆ Nausées

PLUS RAREMENT

- ◆ Étourdissements
- ◆ Maux de tête
- ◆ Fièvre
- ◆ Dommages au foie
- ◆ Dommages au système nerveux

PAR CONTACT DIRECT

- ◆ Irritation de la peau
- ◆ Irritation du nez
- ◆ Irritation de la gorge
- ◆ Irritation des yeux